

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 112/02

ÉFAI – 020244 – AMR 34/024/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

GUATÉMALA **Macario Mejía González (h)**] syndicalistes
 Miguel Ángel Gómez (h)]

Londres, le 12 avril 2002

Amnesty International est préoccupée par la sécurité des deux hommes nommés ci-dessus, qui appartiennent à des syndicats de Chichicastenango, localité située dans le département d'El Quiché. Ils ont récemment fait l'objet de menaces et d'actes d'intimidation de la part de responsables locaux.

D'après les informations recueillies, le 4 avril, Macario Mejía González, secrétaire général du *Sindicato de Trabajadores del Comercio de Chichicastenango* (Syndicat des travailleurs du commerce de Chichicastenango) a été agressé physiquement et menacé par un membre du conseil municipal. Ce responsable, qui appartient au parti au pouvoir au Guatemala, le *Frente Republicano Guatemalteco* (FRG, Front républicain guatémaltèque), aurait frappé Macario Mejía González et menacé de le tuer s'il le revoyait.

Miguel Ángel Gómez, membre du syndicat municipal de Chichicastenango, a été illégalement renvoyé en janvier, après avoir dénoncé des faits de corruption imputables au maire et à ses collaborateurs. Depuis cette dénonciation, il a été victime d'une série de menaces et, semble-t-il, d'une tentative d'homicide. Le maire l'aurait averti à plusieurs reprises qu'il devait mettre un terme à ses accusations.

À la suite de son renvoi, Miguel Ángel Gómez a déposé une plainte auprès du ministère public guatémaltèque et de la Mission de vérification des Nations unies au Guatemala (MINUGUA). Le tribunal du travail de Quezaltenango a ordonné sa réintégration.

Le maire et son conseil municipal auraient alors adressé des messages menaçants à Miguel Ángel Gómez et un certain nombre de collaborateurs du maire se sont rendus dans divers hameaux soutenant le FRG, pour demander à la population d'organiser un mouvement de protestation contre Miguel Ángel Gómez. D'après les informations recueillies, le 10 janvier, plus de 300 personnes ont manifesté contre lui et selon la *Central General de Trabajadores de Guatemala* (CGTG, Confédération générale des travailleurs guatémaltèques), qui a filmé la manifestation, il était évident qu'ils étaient prêts à le lyncher. Ne l'ayant pas trouvé, ils ont apparemment menacé le *Juez de Paz* (juge d'instance) local, qu'ils soupçonnaient de le dissimuler.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis presque deux ans, des atteintes répétées aux droits humains sont commises contre les syndicalistes au Guatemala. Nombre d'entre eux ont été menacés, harcelés et intimidés pour avoir tenté de renforcer les droits des travailleurs qu'ils défendent, ou dénoncé des faits de corruption (voir l'AU 93/02, AMR 34/022/02 du 28 mars 2002, et l'AU 27/02, AMR 34/005/02 du 29 janvier 2002).

La *Central Latinoamericana de Trabajadores* (CLAT, Centrale latino-américaine des travailleurs), dont le siège se trouve au Venezuela, a récemment appelé le gouvernement guatémaltèque à sanctionner les individus ayant menacé des syndicalistes ainsi que des militants des droits humains et des personnalités religieuses.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à enquêter sur les récentes menaces de mort dont Macario Mejía González et Miguel Ángel Gómez ont fait l'objet, et à traduire en justice les responsables présumés ;
- appelez les autorités à garantir la sécurité de Macario Mejía González et de Miguel Ángel Gómez ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de l'article 211 du Code du travail, tel que modifié par le décret n° 13 de 2001, elles doivent prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le libre exercice du droit syndical, conformément à la Constitution de la République, aux traités et accords internationaux sur le travail ratifiés par le Guatemala, au présent Code, ainsi qu'aux autres lois et règlements relatifs au travail et à la sécurité sociale en vigueur au Guatemala.

APPELS À :**Président de la République :**

Lic. Alfonso Portillo Cabrera
Presidente de la República de Guatemala
6^a Avenida "A" 4-41, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégrammes : Presidente de la República de Guatemala,
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 239 0090

Courriers électroniques :

mensajes@presidenteportillo.gob.gt

Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Sr. Eduardo Arévalo Lacs
Ministro de Gobernación
Ministerio de Gobernación
6^a Avenida 4-64, Zona 4
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégrammes : Ministro de Gobernación, Ciudad de
Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 362 0239 (Si vous entendez un message
préenregistré, attendez la tonalité du fax.)

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Ministre du Travail :

Lic. Víctor Hugo Godoy
Ministro de Trabajo y Previsión social
Ministerio de Trabajo y Previsión social
Edificio Nasa
14^a Calle 5-49, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégrammes : Ministro de Trabajo, Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 230 1363

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :**Procureur des droits humains :**

Lic. Julio Eduardo Arango Escobar
Procurador de Derechos Humanos
Procuraduría de los Derechos Humanos
12 Avenida 12-72, Zona 1
Ciudad de Guatemala 01001, Guatemala

Télégrammes : Procurador de Derechos Humanos, Ciudad
de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 238 1734

Courriers électroniques : opdhq@guatenet.net.gt

Formule d'appel : *Estimado Procurador*, / Monsieur le
Procureur,

Centre d'information sur le Guatemala (CERIGUA) :

CERIGUA, 2^a calle 1-42, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 221 2521 (Si un correspondant vous répond,
demandez : « *Por favor, tono de fax.* »)

Courriers électroniques : cerigua@guate.net

Confédération générale des travailleurs guatémaltèques :

Central General de Trabajadores de Guatemala (CGTG)
3 Av. 12-22, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 251 3212

Courriers électroniques : cgtg@guate.net

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 MAI 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*